



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-10-2025 /

Dossier complet le : 07-10-2025 /

N° d'enregistrement : 006796/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une salle de reception avec des hebergements pour les hotes et invites a Mielan (32)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MALEOSA

Raison sociale

SCI MALEOSA

N° SIRET

90946026300017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BOUDOU

Prénom(s)

EMMANUELLE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
40. Villages de vacances et	aménagements associés, 40A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création d'un lieu de réception, composé d'une Salle Polyvalente, 12 HLL, d'un bâtiment sanitaire, de 8 emplacements nus et de 40 places de parking afin d'accueillir les participants et leurs invités ; et ainsi organiser tous types de réceptions à louer toute l'année : • Evénement privé : mariage, baptême, communion, anniversaire, cousinade... • Evénement professionnel : CE, séminaires, formations, conventions, remerciements, activités nature, repas, soirées... • Evénement associatif : assemblée générale, réunion, exposition, salon, repas, soirée, cours (sportifs, culinaires...) • Tout événement : possibilité d'organiser des événements à la demande (week-end équestre, randonnée, VTT...) Le projet prendra place sur les parcelles C155 - C156 - C157 - C159 - C871 ET C873 pour une surface totale de 2ha89a, concernées par le zonage UL du PLU de la commune de Mielan. Le projet respectera l'ensemble des dispositions du PLU. Le domaine de réception MALEOSA sera aménagé un terrain viabilisé, porteur d'un bassin incendie de 60 m³ ainsi que des aires de retournement. Il sera potentiellement possible de réaliser quelques extensions. Ces travaux seront réalisés à partir des infrastructures existantes du terrain, sur domaine privé et ne nécessiteront pas de création

4.2 Objectifs du projet

Le projet de GUINGUETTE et d'hébergements pour les familles a pour objet de générer des revenus pour vivre pleinement de cette activité, il a également pour objet de conforter et de développer les activités touristiques à l'échelle communale et des Communes alentours. Il permet également de : • Répondre à une demande de la population locale de profiter de ce lieu magnifique au bord du lac de Mielan pour y organiser les événements importants de leur vie. • Générer de nouvelles retombées économiques par le développement de l'économie locale directe et indirecte. • Plus précisément il s'agit d'offrir, le temps d'un court séjour, une immersion totale dans une nature généreuse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés selon le phasage suivant : - Terrassements des irrégularités pour les 8 emplacements nus - Pas d'évacuation de déblais ni d'abattage d'arbres, - Raccordement aux réseaux de viabilisation existants - Plantation de haies de séparation des emplacements avec des essences locales, - Pose des 12 HLL (cabanes lodges) et leurs terrasses sur pilotis. - Réalisation des 40 places de parkings, voies (accès, service) et cheminements - Pose du module bloc sanitaire. - Construction d'un bâtiment bois comme salle de réception avec cuisine, buvette, dortoirs, sanitaires, terrasse et mise en place des toiles. Les travaux selon leur nature, seront réalisés suivant un calendrier de période la moins impactante pour le dérangement de la faune (principalement entre octobre et février).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra l'hébergement des participants aux événements de la salle de réception (mariages, séminaires, anniversaires...) et notamment des familles dans un cadre naturel avec vue sur le Lac de Miélan. Chaque HLL sera dimensionnée pour accueillir 4 personnes maximum. Les cabanes lodge seront en bois et couverture bac acier, environ 44 m² de surface de plancher, dont 2 s'adapteront pour que 2 chambres puissent s'adapter (1PMR et 1 PSH). 8 emplacements nus sont destinés à accueillir les amis et familles qui viendraient avec leur propre moyen de logement (tentes ou camping car). L'accueil des clients sera assuré par plusieurs petites aires de stationnement pour un total de 40 places. Le projet prévoit également une salle polyvalente (200 m²) comprenant une cuisine, une buvette, un espace sanitaire et des dortoirs en mezzanine. Un bloc sanitaire sera également implanté principalement pour subvenir aux emplacements nus. L'ensemble des réseaux (EU, EP, AEP) du projet sera raccordé aux réseaux existants sur le site. Un cheminement piéton pour relier les hébergements à la Salle de réception sera réalisé en calcaire d'Aurignac. Des habitats pour l'avifaune, les insectes et les mammifères tels que les chauves-souris seront intégrés à la conception des cabanes (nichoirs, abris, ...). Des îlots vierges seront inaccessibles afin de préserver et valoriser la biodiversité sur le site. La quasi totalité des matériaux est ainsi recyclable en fin de vie et facile à démonter. La construction sur pilotis limite les atteintes au sol et au sous-sol.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Surface de terrain total de la SCI - Surface de terrain concerne par l'emprise du projet - Surface cabanes lodges (12 HLL) - Surface bâtiment de reception - Surface des emplacements nus (8 emplacements) - Parking (en surface mixte : Terre Pierre Enherbe) - Bâtiment sanitaire	(7.8, ha) (2.89, ha) (528, m²) (200, m²) (1360, m²) (970, m²) (20, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Chemin de Campane

Lieu-dit :

Localité : 5 Chemin de Campane 32170 Mielan

Code postal : 32170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°18'58"E Lat. : 43°26'29"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles concernees par le projet de lieu de reception sont classees en zone UL au PLU de la commune de Mielan approuve en 2018 correspondant a des activites de tourisme et de loisirs.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Incidence sur la ZNIEFF de type I "Lac de Mielan". La préservation des haies périphériques va dans le sens d'une non atteinte des continuités écologiques locales.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR RGA (RETRAIT GONFLEMENT ARGILE)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site du projet se trouve dans le sous bassins SBV17
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le site se situe dans un perimetre du patrimoine inventorie sur la liste des sites inscrits : le Lac de Mielan. Outre la preservation des haies peripheriques qui limitent tres fortement les vues depuis l'exterieur, une grande importance est accordee au cadre paysager de maniere a renforcer la trame vegetale au sein du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe a 9 kilometres au Sud d'un site Natura 2000. Il s'agit de la : - Zone Speciale de Conservation (ZSC), « Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou » (FR7300893)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase d'exploitation, la Salle de reception et ses hebergements seront raccordes au reseau AEP existant du terrain. Une attention particuliere sera portee sur la maitrise de la consommation d'eau au niveau des cabanes et des parties communes de la reception (reducteurs de pression, WC a reservoir double touche...). La mare sera remplie par les eaux pluviales, Prelevement
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de terrassements prevus. Un apport de gravier d'Aurignac pour les cheminements vers la Salle de reception.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est raccorde au reseau d'eau, raccorde au reseau d'assainissement. Zonage d'assainissement du PLU : Les parcelles 829, 830, 123, 734, 869,159, 156, 158, 157, 153, 155, 154, 871, 873 et 863 sont placees en AC puisqu'elles font l'objet d'une ouverture a l'urbanisation UL.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site se trouve dans une Zone Naturelle d'interet Ecologiques, Faunistiques et Floristiques de type I et en Espaces Naturels Sensibles (ENS), au vu de sa proximite avec le Lac. Il s'agit de la : - ZNIEFF I, Z2PZ1002 « Lac de Mielan », qui correspond au Lac de Mielan et ses abords, - ENS « Lac de Mielan » qui correspond au Lac de Mielan et ses abords. La zone presente un fort enjeu
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet se situe a 9 kilometres au Sud d'un site Natura 2000. Il s'agit de la : - Zone Speciale de Conservation (ZSC), « Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou » (FR7300893) • Impacts directs Les impacts directs du projet sur le site Natura 2000 « Coteaux du Lizet et de l'Osse » sont lies a une eventuelle destruction d'habitats ou d'habitats d'especes d'interet communautaire situes sur le site Natura 2000 en lui-meme. Aucun impact direct
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site se situant au bord du lac est en zone sujette aux remontees de nappes mais n'est pas en zone inondable. Le risque apparait faible dans la mesure ou les HLL et la Guinguette seront implantes sur pilotis.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun effet sanitaire n'est a attendre.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les travaux induiront des déplacements en phase chantier par la circulation des engins de chantier (principalement livraison des matériaux). En phase d'exploitation, les clients de la salle de reception occasionneront des déplacements lies a leurs arrivee et depart certains Week end.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La musique sera presente sur le site les jours de location de la salle. Le projet n'a pas d'incidence notable sur le bruit percu aux alentours (habitations les plus proches a plus de 400 m)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	L'ecran vegetalise du terrain reduit l'exposition au bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'aménagement de la Salle polyvalente et de ses hebergements ne constitue pas une source d'odeur particuliere.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage des circulations et voies pietonnes est assure par des equipements solaires a faible luminosite dirigeant les flux vers le bas et a detection de mouvements.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet de lieu de reception n'est pas de nature a remettre en cause la qualite atmospherique constatee sur le secteur. La circulation des camions de livraisons pourront engendrer des rejets dans l'air de type gaz d'echappement, envol de poussieres. En phase exploitation, Le projet engendrera des rejets lies : - au trafic lie a la venue des clients. Le projet prévoit la realisation de batiments economes en energie et durable
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet n'engendrera pas de rejets liquides. Toutefois, des rejets accidentels peuvent se produire en phase de chantier : rejets accidentels d'hydrocarbures, d'huiles ou de graisses, ou de fuite de carburants ou d'huiles des
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Lac de mielan

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des rejets d'eaux usées sont à prévoir, notamment en lien avec les HLL, les sanitaires.... Le site est viabilisé et les HLL et le bâtiment de réception seront raccordés au réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Lors de la phase de chantier, le projet produira des déchets de chantier non dangereux divers. Ces déchets seront collectés, triés puis traités par des filières adaptées. En phase d'exploitation, une zone de tri des déchets et de collecte par le SMCD est déjà présente sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucune zone soumise à archéologie préventive. La DRAC a confirmé que le projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive (courrier du 22/11/23, cf. annexe 9).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain est classé UL au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mielan, à vocation de tourisme, sports et loisirs. Bâti et démographie : Aucun impact sur des éléments bâtis. Le projet n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines, notamment liées à l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des différents sites des services de l'Etat ne fait apparaître aucun autre projet connus sur le territoire de Mielan et des communes limitrophes, à moins de 5 km du site du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La conception du projet et les mesures appliquées sont basées sur la séquence ERC. En phase travaux, le chantier respectera les exigences réglementaires en termes de pollutions des sols et des eaux et de nuisances (sonores, gestion des déchets, engins conformes, ...). Des mesures de prévention et de réduction seront prises, notamment pour limiter les rejets accidentels liquides (Plan d'intervention, kit anti-pollution, ...). En phase d'exploitation, des mesures d'évitement et de réduction seront prises : Mesures d'évitement : - Les aménagements portent sur des parcelles déjà exploitées et pour lesquelles la nature s'est déjà adaptée. - Raccordement aux réseaux existants. Mesures de réduction : - Réduction des nuisances sonores - écran végétalisés. - Préservation des haies périphériques. - Maîtrise de la consommation d'eau au

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Par manque de place, cette partie est développée dans le dossier des annexes du formulaire cas par cas.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le principal enjeu de ce projet est la gestion des eaux pluviales vers le Lac et la protection de la ZNIEFF I lac de Mielan. Au vu de la prise en compte des enjeux et incidences du projet, notamment de sa conception, et des mesures associées (pas de dé-vegetalisation, accompagnement via création d'habitats favorables à la faune/flore, insertion de niches/abris dans les HLL, reprise des réseaux EU et AEP existants et mise en place d'une mare de rétention/regulation...), il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Des mesures d'évitement et de réduction sont et seront en place pour réduire les potentiels impacts environnementaux (voir annexe 8) Le projet a été conçu de manière à limiter l'impact sur l'environnement de ce beau site en liant l'humain à la nature.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOUDOU

Prénom EMMANUELLE

Qualité du signataire **RESPONSABLE**

À MIELAN

Fait le 07-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)